

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2017**

CP2017\_08\_16  
id. 3470

*L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)*

*Absent(s) :*

*M. ALBUGUES*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ASSOCIATION DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES  
MENTALES ET DE LEURS AMIS DES DÉPARTEMENTS DE  
L'AVEYRON ET DE TARN-ET-GARONNE**

---

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~Commission permanente~~ une demande de transfert de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le directeur général de l'Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis des départements de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne (ADAPEI 12.82)

Par délibération en date du 31 mai 2010, le Conseil Départemental a accordé sa garantie à l'ADAPEI 82 à hauteur de 25 % d'un prêt de 850 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer une opération de restructuration de l'Institut Médico Educatif Pierre Sarraut, 3500 route de l'Aveyron, à Montauban.

Suite à la fusion de l'ADAPEI 82 et de l'ADAPEAI 12 en janvier 2014, la garantie consentie par la CDC doit être actualisée.

En conséquence il convient que le Conseil Départemental réitère sa garantie de 25 % pour le prêt de 850 000 € consenti par la CDC transféré à l'ADAPEI 12.82.

Les caractéristiques financières du prêt transféré sont les suivantes :

- Type de prêt : PEX18 PEX PHARE
- N° du contrat initial : 1173773
- Montant initial du prêt en euros : 850 000 €
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Taux fixe
- Capital restant dû au 20/03/2017 : 680 000,08 €
- Taux d'intérêt actuariel annuel au 20/03/2017 : 3,40 %

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du 31 mai 2010 susvisée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le transfert de garantie d'emprunt initialement accordée en 2010 à l'ADAPEI 82 au profit de l'ADAPEI 12.82 (Aveyron Tarn-et-Garonne) selon les caractéristiques financières susvisées ;
- Précise que le Département de Tarn-et-Garonne se porte garant à hauteur de 25 % pour le prêt souscrit ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département la convention correspondante ou tout autre acte constatant l'engagement du garant pour cet emprunt transféré.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC